

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES  
(The Trades Publishing Co.)  
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL  
TELEPHONE BELL MAIN 2547

MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
ABONNEMENT CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## ASSEMBLEE DES EPICIERIS

Jeudi, 3 octobre, a eu lieu l'assemblée de la section des épiciers.

L'assistance n'était pas très nombreuse. Remarqué parmi les personnes présentes: MM. A. Laniel, J. A. Beaudry, E. P. Lalonde, J. A. Doré, A. Sarrasin, J. A. Boileau, H. Laniel, P. Daoust, J. A. Labonté, J. A. Maynard, Sansregret, etc.

On procéda d'abord à l'élection des membres du comité de régie. Furent réélus par acclamation: MM. A. Laniel, président; J. A. Doré, premier vice-président; A. Sarrasin, secrétaire; H. Laniel, trésorier. M. J. A. Boileau fut élu par acclamation deuxième vice-président en remplacement de M. Guillemette qui ne s'était pas représenté.

Après lecture faite par M. J. A. Beaudry, secrétaire provincial de l'Association des Marchands-Détailleurs, des noms de 116 nouveaux membres, que nous donnons ci-dessous, le président prit la parole et exposa aux membres présents la nécessité de faire au Conseil de Ville des représentations sur la façon dont les épiciers sont traités. Il fit remarquer que, depuis l'annexion des municipalités environnantes, les marchands ambulants et les colporteurs continuaient à payer la même taxe qu'avant cette annexion alors que les épiciers voyaient chaque année leur part de contribution augmentée sous un prétexte ou sous un autre. Il fit observer également qu'il est question de diminuer la taxe d'eau pour les maisons privées alors que cette taxe restera la même pour les magasins. Ceci lui semble également une injustice contre laquelle il convient de protester.

La question de savoir s'il serait opposé pour la section des épiciers de se séparer de l'Association des Marchands-Détailleurs fut ensuite agitée. La section des épiciers est la plus importante. Elle compte actuellement au delà de 700 membres, et son budget est plus considérable que celui d'aucune autre section. Elle pourrait donc avoir une existence indépendante. Néanmoins, cette question est

sérieuse et une telle mesure ne devrait être prise qu'après discussion dans une assemblée plus nombreuse que celle qui était présente.

Le président ajouta qu'ayant été une fois de plus l'objet de la confiance de ses collègues, il tiendrait à remplir sa charge aussi bien qu'il le pourrait et à ne pas laisser se perpétuer certains abus. A la convention de St-Jean, la section des épiciers de Montréal n'avait même pas été avertie; une telle chose n'aurait pas dû avoir lieu, et dans tous les cas, elle ne devrait pas se renouveler.

Le président fit appel à la bonne volonté de tous les membres et les invita à rester unis, ajoutant que par cette union ils pourront augmenter leur influence auprès du Conseil de Ville et du gouvernement.

M. J. A. Beaudry fit remarquer à l'assemblée que la section des épiciers était parfaitement libre de gérer elle-même ses deniers et qu'il y avait dans les règlements de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada une disposition spéciale à cet effet.

Avant la clôture de la séance, M. J. A. Labonté proposa des résolutions de condoléances à la famille de feu J. A. Fortier, membre de l'association. Ces résolutions furent secondées par M. J. A. Maynard et adoptées à l'unanimité.

Puis, la séance fut ajournée.

\* \* \*

Voici les noms des nouveaux membres de l'Association:

MM. M. Kilkery, J. H. L. Leclair, Ducharme et Haynemand, Hermine Proulx, A. J. Rouleau, R. et A. Blouin, Jos. Roch, Alf. Tremblay, P. Lavoie, Gualtieri et Frère, Wm Silberhertz, O. Noel, J. O. Christin, A. Chevalier, A. Manelli, J. O. Desrochers, A. E. Sennat, M. Kehoe, H. Gagnon, P. Cléroux, J. Gagnon, L. Rivet, E. Dionne, Jos. Leduc, J. E. Normandeau, Jos. Colette, A. Alarie, S. Cartier et Cie, Mongeau et Frère, Robert et Frère, F. Béchard, P. Brunet, Arthur Marsolais, A. Demers, G. E. Bertrand, Jos. Brien, J. Bourguignon, H. McMorrow, O. Mc-

Abbee, H. Meunier, B. Muldoon, E. Siviér, E. Brabant, M. Brunette, P. Murphy, G. Primeau, W. Gagnon, Jos. Dubois, W. Drouin, W. Havil, T. T. Fitzgerald, A. Wood, F. J. McCrory, P. O'Connell, John Gleeson, Jas. McCarthy, B. McMannin, J. Kilgallen, H. Meehan, P. J. Ryan, E. Grenier, J. Brassard, O. Séguin, Jos. Morand, J. Stetson, A. Jean, R. Normandin, C. L. Archambeault, L. W. Chaput, J. A. Tougas, H. St-Antoine, L. S. Mathewson, J. Lanthier, Gratton et Gauthier, E. Jérôme, Barr Bros, J. E. Lafond, R. Prévost, Darveau Frère, A. Renaud, R. Gariépy, Savaria et Blain, G. F. Martin, E. Guernon, Sénécal et Frère, P. Ambrose, A. Dubuc, Ls. Galarneau, Louis Beaudoin, Ernest Brabant, L. A. Bergeron, D. Graudielli, O. Pilon, R. B'ain, Rod. Langlois, J. A. Laframboise, John Edlisle, A. Deslières, O. Dupuis, T. Kenniff, E. Raby, E. Tougas, L. Bourbonnière, D. Clark, F. Martin, Kate Kannon, M. Daignault, S. Gratton, Charbonneau et Lamarre, L. A. Piché, Z. Labelle, J. M. Vaillancourt, Cadieux et Frère, L. Casello, J. B. Therrien, E. Gaudet.

## LA GUERRE A L'ALCOOLISME

Il ne manque pas de gens pour avancer que la diminution des débits de boisson est une mesure qui s'impose pour faire échec aux progrès de l'alcoolisme.

En certains pays on a diminué dans ce but le nombre des débits et les résultats ont été nuls.

En France, du temps de l'empire, le gouvernement a fait fermer quantité de débits et la consommation de l'alcool, loin de diminuer, a augmenté dans des proportions vraiment alarmantes, — plus de 45 p.c. d'après les chiffres donnés plus bas.

Il est de nouveau question en France de réduire le nombre des débits, mais ceux-là mêmes qui font la guerre la plus acharnée à l'alcool considèrent cette mesure pour le moins inutile.

Voici, à ce sujet, ce que dit M. R. Berthault, dans la "Revue Viticole":